

Le fonctionnement

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL

L'accueil de loisirs ouvre ses portes dans les locaux

55 rue René Cassin à St Just en Chevalet

Des plages d'accueil sont mises en place pour l'arrivée et le départ des enfants. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les enfants ne pourront pas être récupérés en dehors de ces horaires.

PLAGES D'ACCUEIL :

- > **7h45 / 9h00** : arrivée des enfants
- > **11h30 / 11h45** : arrivée ou départ des enfants
- > **13h00 / 14h00** : arrivée ou départ des enfants
- > **17h00 / 18h00** : départ des enfants

ENCADREMENT ET SECURITÉ

Les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique diplômée.

Les animateurs prennent soins d'aider les enfants suivant les âges et les compétences de chacun.

Toutes les activités sont encadrées par au minimum 50% d'animateurs diplômés ou stagiaires en vertu de la réglementation

Dans une organisation souple, respectueuse du rythme chrono biologique et des besoins de l'enfant, l'adulte reste le garant de la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Les locaux respectent la réglementation d'accueil du public mineur.

Les objectifs pédagogiques

Le centre de loisirs a mis en place un projet pédagogique. Celui-ci énonce des objectifs que nous cherchons à développer tout au long de l'année.

- > Favoriser la coopération et la solidarité
- > Sensibiliser à l'environnement
- > Favoriser la coéducation.

La journée type :

- 7h45 Accueil échelonné
- 9h Petite Activité Matinale
- 9h30 Activité
- 11h30 Départ/Accueil des enfants + Temps libre
- 12h00 Repas
- 13h30 Temps calme/ Départ/Accueil des enfants
- 14h Petite Activité d'Après Midi
- 14h30 Activité
- 16h00 Goûter
- 16h30 Temps libre
- 17h00 Départ échelonné
- 18h00** Fermeture de l'accueil

Inscription et tarifs



Pour inscrire votre/vos enfant/s nous vous demandons de nous contacter au plus tard **le lundi à 12h de la semaine précédente.**

- Par téléphone : **06 74 58 56 39**
- Par mail : acm.paysdurfe@fed42.admr.org
- Une permanence est assurée le mardi matin de 9h à 12h.

TARIFS 2026

« Tarifs appliqués au 01 septembre 2025 »

Adhésion familiale annuelle à l'association : 13€

QF	Journée	Demi-journée	Repas
<901€	8€	6.50€	5€
901€ à 1200€	10.50€	8.00€	
1201€ à 1500€	11.00€	8.50€	
1501€ à 2000€	12.00€	9.50€	
> 2000€	13.50€	11.00€	

Suppléments pour les QF>900€:

A:2€ / B:10€ / C: 15€ / D:20€

NOUVELLE INSCRIPTION

Merci de demander le dossier sanitaire de liaison et de fournir:

- copie des vaccins à jour
- attestation d'assurance
- Attestation du quotient familial
- N° allocataire CAF ou MSA

Le règlement sera fait à la réception de la facture par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (autorisation à remplir), virement ou chèque.

Seule la présentation d'un certificat médical pourra donner lieu à une non facturation.

Nous prenons en compte les différentes aides financières (CAF, MSA, Conseil Départemental).

Les bons MSA ne prennent pas en compte le temps périscolaire.

PENSEZ-Y !

"Les parents qui font garder à l'extérieur de leur domicile leurs enfants, âgés de moins de 6 ans, bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées ."

N'hésitez pas à demander une attestation de présence.



Les rencontres intergénérationnel

Les après-midi avec les papis et mamies



Le 29 Avril, 20 Mai et 17 Juin

Avril

Le 22: Préparation des bacs / Notre arrosage automatique

Le 29: Papis et plantations / loto musicale avec les papis et mamies



Mai

Le 06: déco des bacs/ Les olympiades du jardin

Le 13: fabrication de carillons / entretien du jardin et jeux extérieur

Le 20: Des mangeoires à oiseaux / Activité à l'Épand

Le 27: fabrication de moulins à vent / nos strops maison



Juin

Le 03: création de bancs/ entretien du jardin et jeux extérieur

Le 10: création de tables de jardin / Cuisine la confiture

Le 17: création de cabanes / Activité à l'Épand

Le 24: création de cabanes / chasse aux trésors



Juillet

Le 01: balade / Land art



CENTRE DE LOISIRS ADM



du Pays d'Urfé

Responsable:

M. MASSON Guillaume

Animatrice:

Mme VERNAY Elisabeth

Tel. 06 74 58 56 39

55 rue René Cassin

42430 St Just en Chevalat

acm.paysdurfe@fede42.admr.org



IPNS

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Les mercredis

- Temps périscolaire -

Période: Avril à juillet 2026

« Ouvert aux enfants dès la scolarisation »

Le jardin de nos rêves



Pensez à prévoir dans

le sac à dos:

- Gourde
- Chaussons
- Doudou